



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Entrée en vigueur – Règlement 813

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2023, le conseil a adopté le règlement 813 régissant les conditions de paiement des comptes de taxes et autres comptes.

Ce règlement vise à modifier les échéances annuelles des paiements des comptes de taxes.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 21 décembre 2023.

Sabrina Lepage
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe